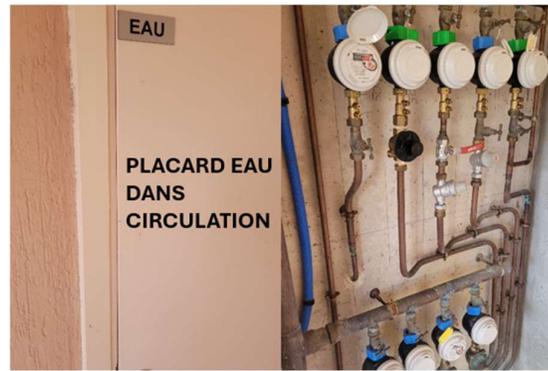


INFORMATIONS SUR

LES COMPTEURS D'EAU / LES COMPTEURS ELECTRIQUES / LES COMPTEURS GAZ LES BADGES D'ACCES DE LA RESIDENCE / LA FIBRE

LES COMPTEURS D'EAU



Vous venez d'emménager vous devez prendre contact avec le distributeur de la commune pour faire votre abonnement. Le gestionnaire de la commune est SO'Eau que vous retrouvez sur internet sur <https://so-eau.toutsurmoneau.fr/>

Les compteurs se trouvent dans un placard technique à chaque étage de votre logement dans la circulation.

Exemple :

Vous habitez un appartement au bâtiment 7 au 4^e étage, dans le couloir vous trouverez une porte (qui s'ouvre sans clef), il est inscrit eau sur cette porte et les compteurs sont à l'intérieur.

LES COMPTEURS ELECTRIQUE



Les compteurs électrique se trouvent dans un placard technique sur le même niveau que votre logement dans la circulation.

LES COMPTEURS GAZ

(uniquement pour les quelques logements encore équipé de gaz)



Les compteurs électrique se trouvent dans un placard technique sur le même niveau que votre logement dans la circulation

LES BADGES D'ACCES DE LA RESIDENCE / LA FIBRE



Les logements disposent de badges de deux sortes différentes :

- Les badges d'accès Résidence (ouverture de la porte d'entrée principale)
- Les badges d'accès Parking (pour le Pk aérien ou le parking en sous sol selon l'endroit de votre place)

Les badges sont numérotés et enregistrés dans une base données et de gestion à distance.

Toute reproduction de badge annule définitivement le badge copié et la base de donnée reçoit une alerte.

En cas de perte il faut communiquer le numéro de badge à residencedugolfe@gmail.com

Pour toute commande d'un nouveau badge la demande doit être faite par mail à residencedugolfe@gmail.com, la demande doit être faite exclusivement par le propriétaire du logement. Le badge commandé sera facturé directement sur le prochain appel de charges.

Nous vous conseillons de noter les numéros de badges que vous remettez à vos locataires.

LA FIBRE



La fibre est disponible sur la résidence auprès de tous les opérateurs.

Lors de l'installation de la fibre dans votre logement, vous devez vous assurer que les techniciens travaillent dans les règles de l'art.

La connexion se trouve dans un placard technique, dans la circulation de l'étage de votre logement.

En cas de difficultés de branchement par les chemins de cables existant, vous devez impérativement en informer le syndic à residencedugolfe@gmail.com

Il sera demandé le retrait de tout branchement « sauvage » dans les parties communes, voire la remise en état des dommages causés si nécessaire.